

Vapeur, CVCA et réfrigération

- S'assurer que les dispositifs de sécurité des systèmes de combustion au carburant, les dispositifs de coupure de l'alimentation en combustible en cas de bas niveau d'eau et les soupapes de sécurité ont été entretenus durant la période d'inactivité. Confier les travaux d'entretien nécessaires à du personnel qualifié.
- Faire vérifier le fonctionnement des systèmes d'alimentation de secours.
- Veiller à ce que les réservoirs de carburant des systèmes d'alimentation de secours au diesel soient pleins. Vérifier également les niveaux d'huile et de liquide de refroidissement.
- Inspecter les appareils de CVCA et de réfrigération à la recherche de moisissures. Nettoyer les appareils et remplacer les filtres au besoin. Faire inspecter et nettoyer les conduits de l'établissement avant la remise en marche pour prévenir la maladie du légionnaire.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'OCCUPATION

Protection incendie et systèmes d'alarme et de détection

- Vérifier le fonctionnement de tous les systèmes de gicleurs. Les systèmes mis hors service à la fermeture doivent être remis en fonction par du personnel qualifié.
- S'assurer que les systèmes d'alarme et de détection des incendies (systèmes de détection de la fumée ou de la chaleur, systèmes de détection UV/IR des flammes, etc.), les systèmes d'extinction à poudre chimique ou à agent gazeux et les pompes d'incendie ont été entretenus durant la période d'inactivité. Confier les travaux d'entretien nécessaires à du personnel qualifié.
- S'assurer qu'il y a des extincteurs pleins et en bon état aux endroits requis.
- Vérifier que les portes coupe-feu s'ouvrent et se ferment correctement et retirer les obstacles (ex. : butoirs).
- S'assurer que le réservoir de carburant des pompes à incendie au diesel est rempli au moins aux trois quarts.
- Passer en revue les plans d'intervention d'urgence avec tout le personnel de l'établissement et mettre à jour les coordonnées.
- Inspecter et mettre à l'essai les appareils d'éclairage d'urgence.

Travail à chaud

- Passer en revue les procédures de travail à chaud avec les nouveaux employés ou entrepreneurs pouvant être appelés à faire ou à superviser du travail à chaud.
- Inspecter le matériel de travail à chaud avant la reprise de ce type d'activités.

- Vérifier si des matières combustibles se sont accumulées dans les aires « sécuritaires » désignées pour le travail à chaud depuis la fermeture.

Liquides et gaz inflammables et équipements connexes

- S'assurer qu'il y a des bidons de sécurité pour le transfert des liquides inflammables.
- Mettre en place des contenants approuvés pour l'élimination des chiffons huileux ou souillés.
- S'assurer qu'il y a des vannes de sûreté à fermeture automatique, des bacs d'égouttement et du matériel de confinement pour la distribution de liquides inflammables ou combustibles.
- Veiller à ce que les dispositifs de mise à la terre/masse, les appareils de ventilation, les équipements d'inertage de gaz et les systèmes de détection de vapeurs inflammables soient remis en fonction pour toutes les activités d'entreposage, d'application, de transvidage ou de distribution de liquides inflammables.
- S'assurer que les bouteilles de gaz inflammables sont bien fixées.
- Passer en revue les procédures de sécurité pour la manipulation de liquides inflammables avec tous les membres du personnel avant la reprise des activités.

Systèmes hydrauliques

- Vérifier le niveau et l'état des liquides des unités hydrauliques avant leur remise en marche.
- Vérifier si les conduites hydrauliques présentent des signes de dégradation et les remplacer au besoin avant la remise en marche.
- Vérifier s'il y a des fuites dans les conduites hydrauliques ou autour des unités hydrauliques après la remise en marche.

Équipements mobiles

- Vérifier si les équipements mobiles sont endommagés.
- Rebrancher les batteries si elles avaient été retirées pour le remisage des véhicules.
- S'assurer que les véhicules du parc font toujours l'objet d'un contrat d'assurance valide.
- Remplir le réservoir de carburant des équipements et procéder aux réparations nécessaires et aux travaux d'entretien prévus (ex. : changements d'huile).

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **www.nbins.com**.